

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **11 mai 2021**, à 19h30, par visioconférence, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Gilles Breton et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire.
Est aussi présent Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Certificat du secrétaire-trésorier

Je soussigné, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Raphaël, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation requis par l'article 152 du *Code Municipal du Québec* à chacun des membres du conseil municipal le 6 mai 2021.

Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance extraordinaire ayant été constatée, monsieur le maire Gilles Breton déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2021-05
85**

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jérôme Carrier
Appuyé par Louise Aubé

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

**2021-05
86**

**5 - ACHAT D'UN IMMEUBLE: GARAGE GUY LATOUCHE (LOTS 3 692 869
et 3 692 862)**

ATTENDU la résolution 2020-08-123 et la promesse de vente entre monsieur Guy Latouche et la municipalité de Saint-Raphaël signée le ou vers le 10 d'août 2020;

ATTENDU QUE cette résolution et cette promesse de vente concernent les immeubles désignés comme étant les lots 3 692 869 et 3 692 862, du cadastre

du Québec, dans la circonscription foncière de Bellechasse, portant le numéro 483, route 281, à Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE cette promesse est devenue caduque, les conditions requises pour la vente n'ayant pas été réalisées avant l'expiration du délai contractuel fixé au 31 décembre 2020;

ATTENDU la résolution 2021-03-39 autorisant la reconduction de la promesse de vente jusqu'au 7 mai 2021;

ATTENDU la résolution 2021-03-47 autorisant l'acquisition des immeubles décrits dans la promesse de vente au montant de 275 000 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire des immeubles concernés par ces résolutions et la promesse de vente n'a pas accepté la reconduction de cette promesse et que son prix de vente est désormais de 325 000 \$;

Il est proposé par Guylaine Larochelle
Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu:

- De faire au propriétaire des immeubles désignés comme étant les lots 3 692 869 et 3 692 862, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Bellechasse, portant le numéro 483, route 281, à Saint-Raphaël, une offre au montant de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE (325 000) DOLLARS pour l'achat desdits immeubles, TPS, TVQ et toute autre taxe applicable en sus;

- D'autoriser la dépense associée à cet achat, advenant le cas où cette offre serait acceptée;

- QUE la municipalité de Saint-Raphaël acquittera tous les frais et honoraires du notaire instrumentant, incluant notamment l'acte de vente, la publication et les copies pour toutes les parties ainsi que les vérifications de taxes municipales et scolaires, le vendeur n'assumant aucuns frais;

- QUE la dépense pour l'achat des immeubles ainsi que celles pour les frais de notariat, publication, etc. soient faites à même le surplus non affecté du fonds général de la municipalité;

- D'autoriser Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que le maire, monsieur Gilles Breton, ou en son absence la mairesse substitut, madame Louise Aubé, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Raphaël, une nouvelle promesse de vente ainsi que l'acte de vente concernant les immeubles ci-hauts décrits, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-05
87

6 - MANDAT DE NOTARIAT

ATTENDU les résolutions 2020-08-123, 2021-03-39, 2021-03-47 et 2021-05-86;

ATTENDU la promesse de vente unilatérale signée par monsieur Guy Latouche en date du 11 mai 2021 concernant les immeubles désignés comme étant les lots 3 692 869 et 3 692 862, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Bellechasse, portant le numéro 483, route 281, à Saint-Raphaël;

Il est proposé par Jérôme Carrier
Appuyé par Tonia Despont

Et résolu de confier à Me Roch Godbout, notaire à Saint-Gervais, ou à tout autre notaire si celui-ci n'était pas disponible dans les délais requis, le mandat de rédiger et d'administrer l'acte de vente des immeubles (Lots 3 692 869 et 3 692 862) visés par la promesse de vente unilatérale signée par monsieur Guy Latouche en date du 11 mai 2021, le tout aux frais de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-05
88

7 - RESSOURCES HUMAINES

Fin du lien d'emploi: employée identifiée par le matricule 1312

ATTENDU QUE les conditions d'emploi de l'employée identifiée par le matricule 1312 et occupant le poste de secrétaire-trésorière adjointe comprennent une période probatoire, laquelle n'est pas terminée;

ATTENDU QUE le but de cette période probatoire était notamment de permettre à la municipalité d'évaluer si cette personne avait les caractéristiques personnelles et professionnelles lui permettant de s'intégrer à l'équipe administrative;

ATTENDU QUE le Conseil estime que cette personne n'a pas les caractéristiques personnelles et professionnelles lui permettant de s'intégrer à l'équipe administrative et qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de cette personne avec la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de pallier au départ de cette personne par un remplacement temporaire et de retirer son nom à titre de signataire du compte bancaire de la municipalité et d'autoriser la ressource temporaire à le faire à sa place;

Il est proposé par Tonia Despont
Appuyé par Jérôme Carrier

Et résolu:

- De mettre fin au lien d'emploi entre la municipalité de Saint-Raphaël et l'employée identifiée par le matricule 1312 et occupant le poste de secrétaire-trésorière adjointe, en date de la présente séance pour les motifs mentionnés ci-dessus;
- De demander au directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre à cette personne une copie de la présente résolution ainsi qu'une lettre décrivant généralement les motifs de sa fin de l'emploi;
- D'autoriser le directeur général à lancer un appel de candidatures pour combler le poste vacant et à retenir les services de madame Kathleen Bouffard au taux de 23,50 \$/heure à titre de remplacement temporaire;
- De retirer le nom de cette personne comme signataire des comptes bancaires de la Municipalité (Folio 307910 et 507750) et de le remplacer par celui de Kathleen Bouffard;
- De retirer le nom de cette personne comme signataire ou personne autorisée auprès de toute autre institution, organisme, ministère, etc., et de le remplacer par celui de Kathleen Bouffard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-05
89

8 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Jérôme Carrier

Et résolu que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

